

Image not found or type unknown



Retrait carte séjour étudiant

Par **Emi92**, le **01/11/2019** à **16:40**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une personne qui a obtenu un titre de séjour étudiant de 4 ans et qui au cours de la troisième année n'a pas pu obtenir d'inscription auprès d'une école est susceptible de se faire retirer son titre de séjour par la préfecture.